

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN TRANNOIS VATIGNEZ
DELAVIERRE LEFEBVRE LEMIEGRE TELLIER
Monsieur GRENU représenté par Monsieur VATIGNEZ
Madame LEDET représentée par Monsieur PRUVOT

Etaient absents : MM. DEKONINCK DUMEIGE

Monsieur DEFFONTAINES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance.
Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.
Rappel de l'ordre du jour :

- Subventions aux associations**
- Achat d'un pulvérisateur et d'un désherbeur**
- Remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente**
- Amélioration de la vidéo-protection de la place des fêtes**
- Ouverture d'une ligne de crédits destinée au financement des travaux du « Cœur de Village »**
- Aménagement de la pâture dans le marais**
- Point sur l'avancement du dossier « Cœur de Village »**
- Questions diverses**

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires aux diverses subventions ont été inscrits et votés au budget primitif 2016. Toutefois, la commission s'est réunie le 26 septembre pour proposer à l'assemblée la reconduction des subventions 2015, à savoir 800 € par association locale.

Madame AUTIN, présidente de commission précise qu'elle détient les bilans des associations qui se sont réunies en assemblée générale cette année, sauf l'A.J.A. qui n'a rien produit.

Monsieur VATIGNEZ précise qu'il est important d'avoir les bilans annuels.

Monsieur GOURGUECHON rappelle que les subventions ne sont pas acquises d'office ; qu'elles doivent être attribuées en fonction des projets de l'association. Ces éléments peuvent faire l'objet d'un contrôle à posteriori de la part de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame AUTIN souhaite qu'un courrier rappelant ces règles soit adressé aux associations locales.

Madame DELAVIERRE demande si la somme proposée pour l'AJA est bien évaluée. Monsieur le Maire répond que l'AJA bénéficie de la même subvention que les autres associations, qu'à cela s'ajoute la location du terrain par le CE de Procter et Gamble qui s'élève à 500 € par an. De plus, le Conseil Municipal a régulièrement étudié des demandes de subventions exceptionnelles qu'il a accordées. En ce qui concerne le renouvellement des filets de but, il s'agissait d'en faire la demande à la mairie qui aurait procédé au remplacement.

Monsieur GOURGUECHON s'étonne que lors des retransmissions de matches il n'y avait aucun membre du club.

Monsieur TELLIER, pour sa part pense qu'il aurait fallu les solliciter pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur DEFFONTAINES estime qu'une rencontre avec les associations qui ont un solde important de trésorerie doit être envisagée pour s'entretenir des éventuels projets à court ou moyen terme.

Monsieur le Maire procède au vote : Pour : 10 – Abstentions : 2 (Mme AUTIN et DELAVIERRE) Contre : 1 (Mr MARQUES).

Monsieur le Maire précise que maintenant il y a lieu de déterminer les subventions aux associations extérieures : Il propose de reconduire les montants alloués à l'Aide aux Mères de Familles de Flixecourt, soit 200 € et à l'association cantonale des ACPG CATM de Picquigny d'un montant de 110

€. En ce qui concerne l'Harmonie de Saint Sauveur, cette dernière a adressé cette année une facture de prestations de 900 € qui a fait l'objet d'un règlement.

L'assemblée accepte à l'unanimité le versement des deux subventions précitées.

Monsieur GOURGUECHON souhaite qu'un courrier soit adressé à l'Association d'Aide aux Mères de Familles en demandant plus de réactivité par rapport aux accompagnements proposés sur la commune.

2 – ACHAT D'UN PULVERISATEUR ET D'UN DESHERBEUR :

Monsieur le Maire rappelle l'échéance de la mesure 0 phyto pour les collectivités locales qui remet en cause l'organisation du service technique et le renouvellement du matériel. Il précise que des formations seront proposées aux élus et aux agents, avant la fin de l'année, pour proposer des solutions alternatives à mettre en place pour mars 2017.

Monsieur GOURGUECHON explique qu'il avait programmé l'achat d'un pulvérisateur, mais que depuis peu les normes ont changé et que cet investissement n'est plus d'actualité.

Monsieur TELLIER demande s'il serait possible d'envisager la diffusion d'une information auprès de la population sur la norme 0 phyto et ses conséquences en demandant aux riverains de procéder à l'entretien du trottoir devant leur résidence.

3 – ACHAT LAVE-VAISSELLE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARQUES, responsable de la salle polyvalente. Ce dernier relate les problèmes rencontrés par les locataires lors des trois dernières locations de la salle. En effet, le lave-vaisselle ne fonctionne plus. Il a donc collecté trois devis :

BERTRAND FROID	3 720 € TTC
ETROIT	4 276.80 € TTC
3 C Nord Picardie	2 953.20 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de 3 C Nord Picardie pour un lave-vaisselle de marque FAGOR au prix de 2 953.20 € TTC.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – AMELIORATION DE LA VIDEO PROTECTION DE LA PLACE DES FETES :

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la vidéo-protection de la place des Fêtes ne fonctionne plus correctement. En effet, le dôme est bloqué et les caméras ne sont pas assez performantes. Lors des consultations, il est impossible d'identifier les véhicules ou personnes. Il propose donc le remplacement du système et communique deux devis :

- SYSTEO (installation de 7 caméras tube IP numériques 5 Méga pixels, 1 enregistreur numérique 16 voies full HD, 1 disque dur externe 3.5' SATA WD 4 000 Go, switch PoE 4 ports) pour un prix de location mensuelle de 258.87 € sur une durée de 60 mois
- CEZZAM (Fourniture et mise en œuvre de 3 caméras dômes TVD 103 HD avec Leds ID Tru Vision 1.3 MPx 1/3, CMOS à balayage progressif, Led infrarouge, portée 15 m, adaptateur SVD-CB3, switch 10/100/1000- 5 voies dont 2 POE, 2 caméras 360° , liaison Wifi, 2 projecteurs infrarouges 80 m sur 60 °, switch 8 entrées PoE) pour un prix de 17 494.90 € TTC

L'assemblée a opté pour la solution en location une demande de chiffrage en location sera demandée à Cezzam

Vote de l'assemblée : 9 Pour – 1 abstention (Mme TRANNOIS) – 3 Contre (MM DEFFONTAINES, LEMIEGRE et LEFEBVRE)

5 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDITS DESTINEE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURGUECHON qui a étudié ce dossier.

Deux organismes ont été contactés pour souscrire une ligne de crédits d'un montant de 300 000 € sur 1 an. Il s'agit de la Caisse d'Epargne de Picardie qui n'a pas donné suite et du Crédit Agricole. Ce dernier nous propose la mise à disposition de 300 000 € à 1 % révisable tous les 3 mois avec 300 € de frais de dossier.

Monsieur GOURGUECHON souligne la souplesse d'utilisation de cet outil financier, les intérêts n'étant dus que sur les crédits consommés.

De plus, il précise que cette proposition a été envisagée pour faire le relais avec le versement des ventes de terrain qui ne seront pas encaissées au moment du règlement des travaux.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

6 - AMENAGEMENT DE LA PATURE DANS LE MARAIS :

Monsieur le Maire rapporte qu'un habitant d'Argoeuves serait susceptible d'être intéressé par la location d'une pâture pour chevaux. Il demande aux membres présents d'entamer une réflexion sur cette question ou éventuellement envisager des plantations et du fleurissement spécifique au marais par zone avec le concours du CPIE.

7 – POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée le résultat des réunions de coordination des entreprises. Les deux entreprises STPA et France ENVIRONNEMENT pourront travailler simultanément, ce qui permettra un gain de temps. Le début des travaux est fixé au 17 octobre 2016. La déclaration d'achèvement des travaux est attendue pour mi-novembre.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur VATIGNEZ souhaite connaître l'état d'avancement du dossier d'achat des jeux. Madame DELAVIERRE lui répond que depuis la rentrée elle consacre tout son temps au SIRDAS et qu'elle n'a pas eu le temps de faire la synthèse. Monsieur le Maire souhaiterait que d'autres conseillers s'investissent sur ce dossier pour aider Madame DELAVIERRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.